
L'incidence des mauvais traitements infligés aux enfants

Plus de trente victimes et présumées victimes ont témoigné lors de l'Enquête publique sur Cornwall. Certaines personnes, telles que Jamie Marsolais, Cindy Burgess-Lebrun et Jason Tyo, étaient au milieu de la trentaine lorsqu'elles ont témoigné; d'autres étaient dans la quarantaine et la cinquantaine, comme Benoît Brisson, Albert Roy, Roberta Archambault et Kevin Upper; d'autres encore, telles que Fernand Vivarais, avaient soixante ans. Les victimes et présumées victimes comprenaient un prêtre (Claude Thibault), un réalisateur et producteur de films (André Lavoie) et un avocat (Claude Marleau). Parmi les autres victimes et présumées victimes, un grand nombre occupaient des emplois à faible rémunération dans le milieu de la construction et de la fabrication par exemple; plusieurs avaient de la difficulté à conserver un emploi stable, tandis qu'un nombre considérable étaient au chômage. Ces victimes et présumées victimes de violence sexuelle faite aux enfants ont décrit la manière dont elles souffrent du syndrome de stress post-traumatique, de dépression grave et de crises de panique, problèmes qui ont empêché un bon nombre d'entre elles de chercher ou de conserver un emploi.

Ce chapitre a pour objet de décrire l'incidence de la violence sexuelle faite aux enfants telle qu'elle a été racontée par les victimes, les présumées victimes et leurs parents, conjoints et frères et sœurs. Ces témoins ont parlé douloureusement des répercussions des violences qu'elles ont subies, notamment un manque de confiance envers l'autorité, les échecs scolaires, l'incapacité d'établir des relations intimes, l'incapacité d'être de bons parents pour leurs enfants, les tentatives de suicide, la toxicomanie et l'alcoolisme et la fragmentation de leurs familles. Il s'agit de répercussions psychologiques, sociales et financières qui se manifestent toujours. L'incidence des mauvais traitements qui ont été infligés historiquement aux enfants est le reflet plutôt éloquent de la description qu'en ont donnée les

témoignages d'experts¹ émanant de psychologues, de travailleurs sociaux, d'agents de police et d'experts juridiques dans ce domaine.

Des témoins ont affirmé avoir été victimes de violence sexuelle lorsqu'ils étaient enfants à Cornwall, de la part d'enseignants à l'école élémentaire et secondaire, de parents d'accueil au moment où ils étaient sous la garde de la Société d'aide à l'enfance (SAE) et de prêtres catholiques. D'autres ont déclaré avoir été violés par des agents de probation, des propriétaires d'ateliers et d'autres membres de la collectivité de Cornwall. Les actes de violence sexuelle, selon ces témoins, se sont produits à l'église, dans des retraites pour jeunes catholiques, des foyers d'accueil et des écoles et sur les lieux de travail d'agents de probation. D'autres témoins ont dit qu'ils avaient été victimes de violence sexuelle pendant leur enfance dans des piscines, des vestiaires, des voitures, des terrains de caravaning, des motels, des sous-sols de magasins et au domicile des agresseurs.

Dans le cas de certaines victimes et présumées victimes, les mauvais traitements ont commencé lorsqu'ils étaient de très jeunes enfants. Marc Latour a raconté qu'il avait été violé à maintes reprises par son instituteur de troisième année, à l'âge de huit ans. Roberta Archambault, un autre témoin, a décrit les mauvais traitements sexuels que le père de sa famille d'accueil avait commencé à lui faire subir dès l'âge de sept ou huit ans. À l'été, les mauvais traitements présumés se produisaient pendant des excursions de pêche et, pendant les mois plus froids, dans le garage du foyer d'accueil. Elle a déclaré que les mauvais traitements s'étaient poursuivis jusqu'à ce qu'elle quitte le foyer d'accueil à l'âge de quinze ans. Jeannette Antoine a été confiée à la SAE dès l'âge de seize mois. Elle est demeurée sous sa garde jusqu'à l'âge de dix-sept ans. Elle a témoigné qu'elle avait été victime de violence sexuelle par le père de sa famille d'accueil dès l'âge de cinq ou six ans, tout comme sa sœur. Selon elle, cette violence s'est poursuivie lorsqu'elle a été placée dans une autre famille d'accueil. Jeannette Antoine avait sept ou huit ans à ce moment-là.

Plusieurs autres victimes et présumées victimes ont parlé de la violence sexuelle que le clergé de l'Église catholique romaine leur avait fait subir à l'adolescence. Certains de ces jeunes étaient enfants de chœur à Cornwall; d'autres étudiaient dans des écoles catholiques et les membres du clergé ont demandé à d'autres d'effectuer du travail ou des tâches pour eux. D'autres avaient été invités par des prêtres à assister à des événements spéciaux.

D'autres victimes et présumées victimes ont allégué qu'elles avaient subi des mauvais traitements au cours de la puberté ou des années qui ont suivi de la part d'employés du gouvernement, dont certains assumaient des responsabilités professionnelles envers ces jeunes. Des témoins ont déclaré que des agents de

1. Voir le chapitre 2.

probation les avaient caressés et avaient eu des rapports sexuels avec eux. D'autres ont affirmé avoir été victimes de violence sexuelle par un employé fédéral de Main-d'œuvre Canada dès l'âge de neuf ans. Certains témoins ont prétendu qu'un membre de la profession juridique de la collectivité de Cornwall leur avait infligé des mauvais traitements d'ordre sexuel pendant leur enfance.

D'autres résidants de Cornwall ont affirmé qu'ils avaient été victimes de mauvais traitements dans les années 1980 de la part d'un employé de Transports Canada à divers endroits, notamment au domicile du contrevenant, dans un chalet et dans des établissements publics. Certains de ces enfants, notamment des sœurs, des frères et des camarades de classe, ont déclaré qu'ils avaient parfois été victimes de mauvais traitements en même temps.

D'autres témoins ont déclaré qu'ils avaient à l'adolescence subi des mauvais traitements pendant des années dans des foyers d'accueil de Cornwall après avoir été confiés à la SAE. Les agresseurs et présumés agresseurs comprenaient des parents et des enfants de la famille d'accueil ainsi que des préposés aux services à l'enfance.

Comme en fait mention le chapitre 2 et selon la preuve d'experts présentée à l'enquête, les enfants victimes sont souvent conditionnés par les auteurs de mauvais traitements d'ordre sexuel. Plusieurs victimes et présumées victimes ont décrit le processus de conditionnement ainsi que les cadeaux, l'alcool et l'argent qu'elles recevaient de ces agresseurs sexuels.

Alain Seguin a décrit de quelle manière un professeur de photographie de l'école secondaire, Robert Sabourin, s'était lié d'amitié avec lui et sa famille. L'enseignant invitait souvent Alain, qui était alors âgé de treize ou quatorze ans, à déjeuner. Il a ensuite offert d'enseigner la photographie au jeune garçon. Il a prêté son appareil photo à Alain et a invité cet élève de 7^e année à des excursions de photographie. Il a également remis au garçon les clés de son bureau à l'école. Cet enseignant a rendu visite à Alain Seguin à la maison et a également offert des services de photographie aux parents d'Alain pour les réunions de famille. Les parents d'Alain ont permis à l'enseignant de l'école secondaire d'emmener leur fils à Ottawa pour la cérémonie d'intronisation de M^{gr} Adolphe Proulx comme archevêque. L'enseignant a dit à M. et M^{me} Seguin qu'il était photographe du diocèse d'Alexandria-Cornwall et un ami personnel de l'évêque. Comme l'a mentionné Alain Seguin au cours de son témoignage, l'enseignant a fait en sorte de « donner une image de quelqu'un de très respectable ».

Cet enseignant de l'école secondaire a initié Alain à l'alcool et a continué de lui offrir des repas au restaurant. Alain Seguin a dit que le processus de conditionnement avait duré environ six semaines avant qu'il ne soit agressé sexuellement. Lorsque les mauvais traitements d'ordre sexuel ont commencé, Alain n'a pas compris ce qui se passait. Voici ce qu'il a déclaré à l'audience :

Les activités de nature sexuelle étaient vraiment quelque chose de très nouveau pour moi et je ne comprenais pas. Tout ce que je savais, c'est que cet homme était un adulte. Il était respecté. On m'avait appris que les adultes savaient ce qui était bien et ce qui était mal. [traduction]

M. Sabourin a finalement été accusé; il a plaidé coupable et a été condamné en 1999².

André Lavoie a également été victime de violence sexuelle de la part du même enseignant, Robert Sabourin. M. Sabourin a plaidé coupable et a aussi été condamné en 1999. À partir de la 9^e année, cet homme a enseigné le français, puis le cinéma, à André. En fait, il a eu André Lavoie comme élève au cours de ses cinq années d'études secondaires. Comme l'a mentionné M. Lavoie à l'audience, cet enseignant a décelé très rapidement son intérêt pour la littérature, la musique et le cinéma. M. Sabourin a invité André à son appartement au sous-sol. Les mauvais traitements ont eu lieu dans le placard de l'école et à son appartement. L'enseignant a donné des leçons de conduite à André et le jeune garçon avait accès à la voiture de son professeur. Il a également emmené son élève en voyage. André Lavoie a affirmé lors de son témoignage que l'enseignant :

[...] avait très rapidement décelé mon intérêt pour la littérature, la musique et le cinéma. C'était parfait. J'étais donc une victime parfaite pour lui puisqu'il était en quelque sorte un modèle à suivre. Il s'est intéressé à moi. Vous savez, par exemple : « Tu t'intéresses à la musique? Eh bien, j'ai de la musique à la maison que je pourrais te faire entendre, une bonne chaîne stéréophonique, toutes sortes de disques et ainsi de suite », et il me faisait jouer tout cela. Il répondait donc immédiatement à tous les désirs qu'un enfant pouvait avoir.

[...]

[...] [D]ès qu'il s'intéressait à moi, c'était fantastique. Je veux dire : « Eh bien, voici quelqu'un qui peut me jauger et faire en sorte que je donne mon meilleur rendement sur les plans scolaire et artistique. » Ce fut ma première réaction. « Eh bien, c'est merveilleux. » Mais cela a rapidement tourné au vinaigre.

[...]

[...] [I]l avait des disques de saxophone. Dans les films, nous avions ces [sic] joli appareil Nikon avec des objectifs interchangeables; c'était une véritable joie que de le voir. J'avais accès à tout cela.

2. Ce point sera abordé en détail dans le présent rapport.

[...]

[...] [I]l m'encourageait à améliorer mes techniques d'apprentissage. Il m'indiquait comment prendre des notes lorsque je lisais un livre, de façon à ce que je puisse mieux me souvenir de certaines parties. Une véritable leçon sur la façon d'étudier et de mémoriser l'information, afin de pouvoir mieux réussir aux examens. C'est comme cela que tout a commencé.

Puis, quelques semaines plus tard, il a dit : « Bien, maintenant tu dois apprendre à te détendre. Tu as travaillé pas mal fort, alors pourquoi ne t'étends-tu pas sur le lit ici; j'éteindrai les lumières et tout et je te verrai dans quelques minutes. » Cela a progressé au point où il venait me voir pour me faire des massages. [traduction]

M. Lavoie a affirmé que son professeur lui avait infligé des mauvais traitements pendant ses cinq années d'études secondaires.

Les enfants de la famille Burgess et leur camarade de classe Jason Tyo ont également décrit de quelle manière ils avaient été conditionnés par un homme qui leur a infligé des mauvais traitements d'ordre sexuel à différents endroits, quelquefois en présence les uns des autres. Ils ont identifié l'agresseur comme étant Jean Luc Leblanc.

Jody Burgess a raconté lors de son témoignage comment un homme en motocyclette l'avait abordé dans une station-service de Cornwall. L'homme en question, Jean Luc Leblanc, a demandé à Jody s'il était intéressé à effectuer divers travaux et lui a offert 20 \$ pour tondre la pelouse. Cela représentait une somme considérable pour Jody. M. Leblanc s'est présenté aux parents de Jody, qui savaient que leur fils passait du temps avec cet homme. Il a emmené Jody et son frère, Scott, se balader sur sa motocyclette; de toute évidence, c'était une véritable « sensation » pour les jeunes garçons. Jody Burgess a mentionné qu'au cours de la période de quatre ans pendant laquelle il a été victime de mauvais traitements, l'agresseur avait continué à lui donner de l'argent, l'avait emmené au restaurant et lui avait offert un foulard, un chapeau et d'autres cadeaux. Il a également emmené Jody en voyage, en train et en avion, une première expérience pour le jeune homme. Son ami Jason Tyo a également parlé de l'argent, des repas au restaurant et des cadeaux tels qu'une bicyclette et un jeu vidéo que M. Leblanc lui avait offerts.

Les enfants Burgess ont déclaré durant leur témoignage que l'agresseur sexuel de Jody Burgess avait vite fait de son frère Scott et de sa sœur Cindy ses victimes. Cindy Burgess-Lebrun a répété le témoignage de nombreuses victimes antérieures de violence sexuelle faite aux enfants en disant qu'en tant que jeune fille, elle n'était pas consciente d'être victime d'agression sexuelle. Elle n'était pas au courant de l'aspect répréhensible et illégal de ces actes. M. Leblanc a plaidé

coupable aux actes sexuels qu'il avait commis à l'égard de Cindy Burgess, Jody Burgess et Jason Tyo³.

Robert Renshaw et ses frères et sœurs ont été élevés par leur père jusqu'à son décès en 1981. Robert Renshaw a raconté lors de son témoignage qu'à l'âge de quinze ans, l'agent de probation de son frère aîné, Ken Seguin, lui avait demandé s'il accepterait de tondre sa pelouse et de s'occuper de ses massifs de fleurs. Cet agent de probation s'est rendu fréquemment à la résidence Renshaw à partir de 1976 ou 1977. Robert Renshaw a déclaré qu'il avait été victime de violence sexuelle de la part de M. Seguin. Quelques années plus tard, Robert et son frère cadet, Gerry, ont eu des problèmes avec la justice et ont été supervisés par ce même agent de probation. Ils ont affirmé lors de leur témoignage qu'ils avaient été invités à la résidence de M. Seguin qui leur avait offert de l'alcool et l'usage de sa voiture. Cet agent de probation, ont déclaré Robert et Gerry Renshaw, les a agressés sexuellement à maintes reprises pendant qu'ils se trouvaient sous sa supervision.

Claude Marleau a déclaré qu'il avait environ onze ou douze ans lorsqu'on lui a demandé s'il aimerait faire des travaux dans un magasin – trier les bouteilles, nettoyer les planchers et distribuer des circulaires – pour un homme qui est devenu l'auteur de violence sexuelle sur sa personne. Ce propriétaire de magasin a offert un rhum cola au jeune Claude, qui a été conditionné par cet homme et ses connaissances, dont des membres du clergé.

Claude Marleau, qui était issu d'une famille de classe moyenne inférieure, a reçu de l'argent pour ces tâches et a eu l'occasion de conduire une voiture à un âge où il était de toute évidence trop jeune pour avoir un permis de conduire. Les agresseurs lui ont offert un soutien affectif et sont devenus sa famille de remplacement en quelque sorte. Le propriétaire du magasin a présenté Claude Marleau à un prêtre, l'abbé Paul Lapierre, qui a fait figure de parent. M. Marleau a déclaré que ce prêtre est devenu le personnage le plus important de son adolescence. Le prêtre a offert au jeune Claude l'affection qu'il n'avait pas à la maison et il est devenu son mentor. Claude Marleau avait beaucoup de respect pour lui. Comme l'a dit M. Marleau, ce prêtre :

[...] est devenu la figure la plus importante de mon adolescence [...]

[...]

Donc, c'est comme lui qui a été – qui a remplacé l'affection que j'avais – que je croyais avoir perdue chez nous et c'était devenu mon mentor. C'était devenu mon mentor.

Et j'avais un très grand respect pour ce qu'il représentait dans ma tête d'adolescent.

3. Ce point sera abordé en détail dans le présent rapport.

Il a fallu peu de temps pour qu'il dépasse les bornes, ce dont Claude Marleau n'était même pas conscient à l'époque.

Ce prêtre a présenté le jeune Claude à d'autres membres du clergé qui, au dire de M. Marleau, l'ont eux aussi agressé sexuellement. Il a déclaré lors de son témoignage que chaque nouvel agresseur auquel il a été soumis était au courant des violences précédentes. Claude Marleau avait l'impression d'être un jouet ou un cadeau que l'on faisait circuler. Le prêtre lui a donné de l'argent, lui a offert ses premières bottes de ski et l'emmenait au restaurant. M. Marleau a déclaré que les hommes qui lui ont infligé des mauvais traitements ont constitué le seul élément de stabilité qu'il ait connu durant son adolescence. Les mauvais traitements se sont produits à maintes reprises pendant un certain nombre d'années jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de seize ou dix-sept ans.

Des accusations ont finalement été portées contre l'abbé Lapierre en Ontario et au Québec. Il a été déclaré coupable dans l'affaire du Québec en 2004, mais non coupable dans la poursuite judiciaire intentée en Ontario en 2001.

Fernand Vivarais a vécu une expérience semblable. Il a raconté lors de son témoignage qu'à partir de l'âge de onze ou douze ans, il avait été conditionné par un prêtre d'une église que sa famille fréquentait. Ses parents étaient pratiquants. Le prêtre jouait à la balle avec le jeune Fernand et l'a invité au spectacle des Ice Capades à Montréal. Fernand Vivarais n'avait jamais vu les Ice Capades – c'était très stimulant pour lui. Ses parents ont volontiers permis à leur fils d'aller à Montréal avec ce personnage religieux respecté de leur collectivité. Fernand Vivarais le percevait comme un « Dieu ou quelque chose comme cela ». M. Vivarais a raconté que c'est au cours de ce voyage qu'il avait été victime de violence sexuelle à répétition de la part de ce prêtre : « [I]l m'a tenu comme dans une prise de l'ours et il m'a effectivement retenu comme un chien [...] et encore, et encore, et encore. »

Comme nous le verrons dans les chapitres qui suivent, des accusations criminelles ont été portées contre certains de ces agresseurs et quelques-uns ont été reconnus coupables de ces actes de violence sexuelle faite aux enfants. Certains de ces présumés contrevenants sont décédés ou se sont suicidés avant que leur procès criminel ne commence ou avant même que des accusations ne soient portées. Dans certains cas, le tribunal a suspendu les instances⁴ en raison du long délai associé aux poursuites. Les procès criminels de certains de ces présumés contrevenants n'ont pas eu lieu pour diverses raisons, que nous aborderons en détail dans le présent rapport. Il y a également eu des témoignages confirmant que les contrevenants avaient continué à agresser sexuellement des enfants de la collectivité de Cornwall après avoir été condamnés ou pendant qu'ils étaient en probation.

4. Cela signifie que les instances judiciaires ne se sont pas poursuivies.

Les répercussions de la violence sexuelle faite aux enfants sur les victimes et présumées victimes se sont fait sentir à la fois immédiatement et à long terme. Il y a eu de graves conséquences pendant toute leur enfance et les mauvais traitements ont continué à les toucher profondément sur le plan psychologique, scolaire, économique et social. Cela a atteint leur capacité de faire confiance, de dormir, d'aimer, de devenir des parents et de suffire économiquement à leurs besoins et à ceux de leurs familles. La volonté de vivre a diminué grandement et était parfois inexistante. La conjointe de l'un des témoins a décrit la violence sexuelle dont son mari a été victime lorsqu'il était enfant comme une « condamnation à vie ».

Juliette Seguin, une mère monoparentale qui a élevé son fils, Larry, a déclaré lors de son témoignage que son comportement avait régressé immédiatement après qu'il eut été enlevé et agressé sexuellement à l'âge de six ans. À son retour à la maison, il a commencé à s'exprimer dans un « langage enfantin ». Larry a expliqué qu'après avoir été victime de violence sexuelle, il se sentait « différent des autres enfants ». Il a commencé à fréquenter d'autres enfants. À l'âge de dix ans, Larry Seguin consommait déjà des drogues. Comme il l'a expliqué à l'audience, il a commencé à « consommer des drogues essentiellement pour oublier et surmonter la douleur que je ressentais émotivement, ce qui m'a mené en quelque sorte dans une mauvaise direction dans la vie ». Cette dépendance l'a amené à commettre des vols à l'étalage et d'autres crimes contre les biens. Sa mère, Juliette Seguin, a déploré le fait que l'« innocence » de son jeune fils lui avait été volée à la suite de ce mauvais traitement. De nombreux témoins ont corroboré ses dires, dont C-11, qui a déclaré à l'audience qu'il avait été victime de violence sexuelle à l'âge de douze ou treize ans de la part d'un homme qui travaillait à Main-d'œuvre Canada, qui lui avait donné des cours particuliers de violon. C-11, maintenant dans la cinquantaine, était d'accord pour dire que rien ne « ramène » l'innocence. La Police provinciale de l'Ontario a recueilli la déclaration du présumé agresseur, qui a admis avoir eu des rapports sexuels avec ce garçon. Quelques jours plus tard, cet homme, Richard Hickerson, s'est suicidé.

Jamie Marsolais a également été élevé par sa mère dans une famille monoparentale. Il a confirmé que son agresseur était le même homme que celui qui travaillait à Main-d'œuvre Canada. Jamie Marsolais, qui était alors âgé de neuf ans, n'avait aucune influence masculine dans sa vie. Il ne comprenait pas que les actes de violence étaient déplacés. Comme l'a mentionné M. Marsolais à l'audience : « Je n'avais pas conscience à ce moment-là que ce qui se passait était mal » et « Je ne pensais pas que quelqu'un pouvait me faire du mal, surtout lorsqu'il s'agit de quelqu'un qui vous aime. »

À l'âge de quatorze ans, Jamie Marsolais a commencé à boire et, à seize ans, il consommait déjà de grandes quantités d'alcool. Comme il l'a mentionné à l'audience : « J'ai commencé à boire vraiment beaucoup » et cela s'est poursuivi

pendant de nombreuses années. Ce n'est qu'au cours des dernières années qu'il a commencé à pouvoir « maîtriser » son alcoolisme.

Les résultats scolaires de Jamie Marsolais en ont également souffert. Lorsqu'il a commencé à comprendre l'aspect répréhensible des actes sexuels qui lui avaient été infligés, le comportement de Jamie et ses résultats scolaires ont vraiment périclité. Sa moyenne scolaire, qui se situait aux alentours de quatre-vingt-dix, est passée à soixante ou à peu près en 7^e année. Alors que la colère commençait à l'envahir, Jamie a commencé à passer à l'acte et c'est alors qu'il a vu « l'intérieur du bureau du principal » pour la première fois. Comme M. Marsolais l'a dit lui-même : « Je n'ai jamais vraiment récupéré. » En 10^e année, il avait abandonné les études. À l'âge de seize ans, il a quitté la maison et a eu un enfant peu de temps après. Comme M. Marsolais l'a indiqué : « J'étais encore moi-même un enfant à seize ans. »

C-14, qui a raconté à l'audience avoir été victime de multiples mauvais traitements dans des foyers d'accueil, a également souffert sur le plan scolaire. Il avait obtenu de très bons résultats scolaires avant d'être victime de violence sexuelle. Mais il n'a pas fallu beaucoup de temps après qu'il eut été violé avant que C-14 « ne cesse d'étudier », « quitte l'école » et « abandonne complètement » toute « recherche de possibilités sur le plan des études ».

Comme je le mentionne dans le présent chapitre, les mauvais traitements infligés dans l'enfance ont eu une incidence importante sur la situation économique de ces personnes.

Claude Marleau était curieux, il avait beaucoup d'énergie et ses notes à l'école primaire étaient nettement supérieures à la moyenne. Comme M. Marleau l'a mentionné au cours de son témoignage, il avait onze ans lorsque des mauvais traitements ont commencé à lui être infligés pendant un certain nombre d'années par un groupe d'hommes qui se connaissaient entre eux, y compris des membres du clergé. L'abbé Lapierre était l'un de ces hommes. Les notes de Claude Marleau ont chuté de façon importante. Ces mauvais traitements lui ont valu une adolescence tumultueuse et il a abandonné ses études secondaires en 1970. Son comportement et son piètre rendement scolaire lui ont causé des problèmes et des tensions au sein de sa famille. Il était perçu comme un paresseux et les gens croyaient qu'il n'arriverait à rien dans la vie. Comme M. Marleau l'a dit à l'audience : « Tu as toujours le sentiment d'être en fuite par rapport à ça. » Claude Marleau a porté l'énorme fardeau de la culpabilité pendant de nombreuses années, puisqu'il était convaincu qu'il avait délibérément pris part à ces actes. Malgré ces obstacles et de nombreux autres auxquels il a fait face à la suite de ces mauvais traitements, Claude Marleau a finalement fait des études de droit et a été admis au barreau du Québec en 1983.

L'aliénation des parents et la fragmentation des familles comptent parmi les autres répercussions graves de la violence sexuelle infligée aux enfants victimes.

Marc Latour a dit lors de son témoignage qu'il avait été victime de violence sexuelle de la part d'un enseignant de 3^e année dans une école catholique lorsqu'il avait huit ans. M. Latour, à la fin de la quarantaine au moment où il a témoigné, a dit que la plus importante conséquence de cela avait été la fin de sa relation avec sa mère. L'adulte qui l'avait agressé sexuellement l'avait convaincu que sa « mère lui avait donné la permission de faire ces choses ». Dans un témoignage émouvant, Marc Latour a dit :

[...] [L]es conséquences ont été énormes toute ma vie. Le pis c'est qu'il m'a détourné de ma mère [...] J'ai toujours cru que c'était vrai qu'elle lui avait donné la permission et je l'ai détestée toute ma vie. Je la détestais, même lorsqu'elle est décédée [...] Il m'a enlevé mon rêve, mon avenir.

J'ai subi des choses que je n'aurais jamais subies s'il n'avait pas existé. La seule et unique raison pour laquelle je suis ici, c'est à la mémoire de ma mère. [traduction]

Les actes violents ont eu de graves répercussions sur le comportement de Marc Latour. À partir de l'âge de onze ans jusqu'à l'âge de dix-huit ans, il a eu des problèmes avec la loi et il a été placé dans un établissement d'éducation surveillée à Alfred et dans un établissement correctionnel. Il consommait des quantités excessives d'alcool, il a été condamné pour conduite avec facultés affaiblies et a purgé une peine dans un établissement correctionnel lorsqu'il avait seize ou dix-sept ans. Comme l'a expliqué M. Latour : « J'ai commencé à boire tout simplement pour m'aider à surmonter ce qui m'arrivait. Je me servais de l'alcool comme médicament en quelque sorte [...] J'en ai abusé tout simplement pour oublier. »

Les victimes et présumées victimes de violence sexuelle faite aux enfants ont décrit leur méfiance à l'égard de l'autorité lors de leur témoignage à l'enquête. Kevin Upper a déclaré lors de son témoignage qu'il avait été victime de violence sexuelle, commise par un prêtre à son église, lorsqu'il était enfant de chœur et par son professeur de 8^e année, qui était diacre à la même église. Il est devenu profondément « désorienté » au sujet de l'« autorité » et à « propos de ce qui est bien et mal » et il ne savait pas « à qui s'adresser lorsque quelque chose [allait] mal ». Kevin Upper avait souvent des cauchemars et il consommait « énormément d'alcool et de drogues [...] pour l'aider à faire face à la situation ».

Fernand Vivarais manquait également de confiance envers l'autorité et subissait des échecs scolaires. M. Vivarais a dit qu'il s'était désintéressé complètement de l'école après avoir été victime de violence sexuelle à l'âge de onze ou douze ans de la part d'un prêtre de l'église que sa famille fréquentait

régulièrement. Il a dit à l'audience : « Vous devenez solitaire [...] [V]ous ne faites plus confiance à personne. » Il a commencé à boire de l'alcool et il est devenu chameilleur et belliqueux.

C'est dans le même ordre d'idées que C-10 a décrit ses problèmes envers l'autorité, sa colère et les difficultés connexes qu'il a éprouvées à l'école, ainsi que sa dépendance aux drogues à la suite des violences sexuelles que lui a fait subir un prêtre et d'autres personnes de la collectivité de Cornwall. Comme l'a mentionné C-10 : « [U]ne fois que j'ai été victime de mauvais traitements, j'ai commencé ma descente aux enfers [...] Je n'arrivais pas à me concentrer [...] J'étais en colère [...] trop en colère pour faire quoi que ce soit, parfois. »

Albert Roy, qui a raconté avoir été victime de violence sexuelle de la part de deux agents de probation de Cornwall lorsqu'il était adolescent, a dit : « J'essayais de rester ivre le plus possible [...] [a]fin d'essayer de cesser d'y penser [...] Je ne voulais pas me retrouver seul dans une pièce avec un homme, comme qui que ce soit dans un poste d'autorité. » Il a identifié les deux agents de probation comme étant Nelson Barque et Ken Seguin. M. Barque a plaidé coupable à des accusations de grossière indécence à l'endroit d'Albert Roy en 1995. Il a été condamné à quatre mois d'incarcération et à dix-huit mois de probation en 1995.

L'abandon de la religion a été l'une des autres conséquences qu'ont subies les enfants agressés sexuellement par le clergé. Benoît Brisson, comme de nombreux enfants de Cornwall, a été élevé par des parents qui étaient de fervents catholiques et participaient activement à la vie de l'Église. Son père dirigeait la chorale à la paroisse du Christ-Roi. Le membre du clergé qui l'a agressé sexuellement, l'abbé Gilles Deslauriers, était l'aumônier d'une école secondaire catholique. Benoît avait confiance en ce prêtre. La méfiance de Benoît envers l'autorité, en particulier les personnes affiliées à l'église, l'ont amené à abandonner complètement la religion. L'abbé Deslauriers a plaidé coupable en 1986. De même, Claude Marleau, qui a déclaré lors de son témoignage avoir été victime de mauvais traitements à répétition de la part du clergé, n'est plus un catholique pratiquant, il refuse d'être identifié à la religion catholique et il en veut à ses parents de l'avoir fait baptiser. Fernand Vivarais a également mentionné dans la preuve qu'il a présentée : « Je ne crois pas en Dieu, je ne crois pas à l'Église, je ne crois pas aux prêtres. » Lorsque son neveu est décédé récemment, M. Vivarais n'a pas pu se rendre à l'église pour assister aux funérailles de l'enfant de son frère.

Kevin Upper a rendu un témoignage semblable lorsqu'il a déclaré qu'il avait « éliminé l'église de [sa] vie » à la suite des mauvais traitements que lui avaient fait subir un enseignant et un prêtre en 8^e année ». Il est devenu introverti et désorienté, ne faisait plus confiance aux personnes en position d'autorité et ne savait plus vers qui se tourner « lorsque quelque chose n'[allait] plus ».

La confusion à propos de leur sexualité et leur incapacité à établir des relations intimes comptent parmi les autres répercussions graves qui ont été décrites à maintes reprises par les victimes et présumées victimes durant l'enquête. Un témoin qui a été agressé sexuellement entre l'âge de onze et dix-sept ans par des hommes adultes a décrit ainsi sa confusion à propos de son identité sexuelle :

D'abord on se lance dans une quête effrénée de vouloir se convaincre qu'on est hétérosexuel parce que, vous savez, avant de réaliser que homosexualité et pédophilie sont deux choses très différentes, ça prend du temps. Donc tu vis avec cette peur-là jusque dans la jeune trentaine [...]

Claude Marleau déclare dans ce passage qu'il s'est lancé essentiellement dans une mission afin de se convaincre qu'il était hétérosexuel, qu'il lui avait fallu beaucoup de temps pour se rendre compte que l'homosexualité et la pédophilie étaient deux choses très différentes et qu'il avait vécu avec cette crainte jusqu'au début de la trentaine.

Une femme de quarante ans a expliqué qu'elle « n'aimait pas qu'on la touche ». Un témoin masculin a décrit son « mépris » à l'égard de son « propre corps ». D'autres témoins, tels que C-14, « cherchent des raisons pour éviter [leur] chambre à coucher » et souffrent d'insomnie grave. Fernand Vivarais a également parlé de ses années de privation de sommeil et son recours à l'alcool à la suite des mauvais traitements qui lui ont été infligés lorsqu'il était enfant : « [V]ous ne pouvez dormir parce qu'il se trouve derrière vous chaque fois que vous vous éveillez la nuit. Ce n'est pas lui, c'est votre épouse, mais vous pensez que c'est lui. »

M. Vivarais arrivait régulièrement chez lui en état d'ébriété, en espérant que les quantités excessives d'alcool qu'il consommait l'aideraient à « trouver le sommeil ». « Cela a été difficile pour l'épouse et les enfants », a-t-il dit à l'audience. Il a également décrit une source constante d'angoisse; pendant les quarante dernières années, il a lavé et frotté, mais il ne peut se défaire de cette sensation de sperme :

Je subis encore cela. À l'époque, je lavais et je frottais, je ne pouvais m'en défaire. À ce jour, je n'ai toujours pas réussi à m'en défaire [...]
Même encore, je saute dans la douche périodiquement et, vous savez, je n'y pense même pas. Et vous essayez et vous frottez et vous ne pouvez l'[enlever]. [traduction]

Des témoins ont décrit la violence sexuelle qui leur a été faite comme étant la principale cause de la désintégration et de l'éclatement de leur mariage. Benoît

Brisson, par exemple, a expliqué comment la violence sexuelle qu'un membre du clergé lui avait fait subir a été le catalyseur de sa séparation avec son épouse. Le prêtre qui l'avait agressé sexuellement à l'adolescence avait béni ses fiançailles, l'avait marié et avait baptisé son aîné. Deux ans après son mariage, Benoît Brisson a annoncé à son épouse, Denyse Deslauriers, qu'il souhaitait se séparer. Après que son épouse, qui était « bouleversée » par l'annonce de Benoît, le lui eut demandé avec insistance à maintes reprises, il a avoué pour la première fois que le prêtre qui avait célébré leur mariage et le baptême de leur enfant l'avait agressé sexuellement dans sa jeunesse. Tel qu'il a été mentionné, ce prêtre, l'abbé Gilles Deslauriers, a fait face ultérieurement à des accusations criminelles et a finalement plaidé coupable.

Dans le même ordre d'idées, Jamie Marsolais a décrit comment l'« agression avait sérieusement ébranlé deux relations à long terme » et a déclaré qu'il avait un problème sur le plan de l'intimité. Il a eu de nombreuses partenaires sexuelles et a participé à des rapports sexuels non protégés. M. Marsolais a dit que la violence sexuelle qu'il avait subie :

[...] m'avait emmené à faire quelques choix plutôt malsains dans la vie et c'était des choix dangereux. C'est pourquoi j'ai couché avec des danseuses exotiques et des hôtesse dans le passé parce qu'il n'y avait pas d'attachement et que c'était en quelque sorte un remède rapide pour cette dépendance. Ce n'est pas quelque chose dont je suis fier et ce n'est pas quelque chose que j'ai partagé avec qui que ce soit jusqu'à tout récemment, mais je pense qu'il s'agit de quelque chose d'important dont il faut parler ici à ce genre de forum afin que les gens puissent comprendre [...] C'est donc une chose avec laquelle il m'a fallu composer et que j'ai dû régler.

[...]

Mais il y a également un problème sur le plan de l'intimité [...] Je veux dire, on vous enseigne en bas âge que l'intimité est quelque chose d'égoïste et pour le plaisir personnel. Alors, c'était – ce qui a ébranlé mon premier mariage.

En ce qui concerne ma deuxième relation, je veux dire, j'avais appris que cela était quelque chose de cupide et qu'on n'avait qu'à le prendre, plutôt que quelque chose à partager avec quelqu'un, et cela s'est intégré dans notre vie familiale. [traduction]

André Bissonnette a ajouté qu'en raison des mauvais traitements qu'il a subis dans une famille d'accueil lorsqu'il était enfant, il « ne pourrait jamais être intime

avec quelqu'un ». De même, Cindy Burgess-Lebrun a déclaré qu'elle avait toujours à l'esprit les mauvais traitements qui lui avaient été infligés et que cela avait de graves répercussions sur sa relation avec son conjoint. Comme elle l'a mentionné à l'audience : « Pendant toutes ces années, je pleurais lorsque mon mari me faisait l'amour parce que [l'agresseur] envahissait mes pensées [...] même en ces précieux moments. » C-14 a affirmé : « [M]on incapacité à établir des relations de confiance à long terme m'a empêché de me marier [...] Mes rêves d'une vie normale, c'est-à-dire avoir une maison et élever une famille, se sont tous évaporés. » Un autre témoin, C-11, a dit : « [R]ien ne ramène la perte d'innocence. Une fois qu'on vous l'enlève, la possibilité de vivre une expérience sexuelle humaine saine est corrompue, votre monde est tout de travers. »

Non seulement les mauvais traitements d'ordre sexuel ont-ils eu une incidence sur les relations avec les conjoints et les partenaires, mais ils ont également touché la capacité des victimes de devenir de bons parents. Cindy Burgess-Lebrun, qui a subi de mauvais traitements dans les années 1980 avec ses frères et sœurs lorsqu'elle avait environ douze ans, a parlé de l'incidence de ces mauvais traitements sur son rôle de mère. Elle ne peut pas permettre à son enfant adolescent d'acquérir les compétences nécessaires pour devenir une personne autonome, parce que Cindy Burgess-Lebrun craint profondément que son enfant subisse un préjudice ou de mauvais traitements. Elle est une « mère extrêmement protectrice » : « J'ai un enfant de quinze ans qui ne peut pas s'éloigner de plus de trois pâtés de maisons [...] et j'aimerais bien pouvoir lui donner un peu plus de liberté. » Son frère Scott Burgess a également de la difficulté à maintenir de bons rapports avec ses enfants. Comme il l'a mentionné durant son témoignage : « Mon fils essaie de se rapprocher, mais je le repousse. »

Jamie Marsolais a également décrit de quelle manière les mauvais traitements d'ordre sexuel qu'il a subis dans son enfance avaient eu des répercussions néfastes sur sa relation avec son fils issu de son premier mariage :

Je voulais l'endurcir un peu [...] Je ne voulais pas qu'il soit faible comme moi ou comme je croyais l'être. J'ai commis beaucoup d'erreurs comme parent [...] Il n'est jamais trop tard pour recommencer, mais je ne peux pas leur redonner ces années non plus. Alors, tout a des retombées. [traduction]

M. Marsolais a expliqué comment les mauvais traitements influent sur les générations subséquentes.

Kevin Upper a également décrit l'incidence des mauvais traitements qu'il prétend avoir subis sur ses enfants et son petit-enfant. M. Upper a imposé une discipline excessive à ses fils, il était impatient et il « les engueulait constamment

pour presque rien ». Il était aussi surprotecteur. M. Upper a insisté pour accompagner ses enfants au camp et il était leur moniteur. « Je devais participer à tout ce que mes enfants faisaient », a-t-il dit à l'audience. Kevin Upper s'est plaint du tort que ces mauvais traitements avaient fait subir à sa famille, ses enfants et son petit-fils. Jeannette Antoine a également « surveillé » sa « fille comme un faucon afin que personne ne la touche ».

Marc Latour et André Bissonnette ont décrit de la même manière leurs faibles compétences parentales, qu'ils attribuaient aux mauvais traitements d'ordre sexuel qui leur avaient été infligés lorsqu'ils étaient enfants. M. Bissonnette ne pouvait tout simplement pas « être un bon père » pour ses enfants et M. Latour a expliqué comment son propre comportement avait eu des répercussions négatives sur les perspectives d'éducation de son fils. Une autre présumée victime de mauvais traitements a décrit la difficulté qu'il éprouvait à avoir un contact physique avec son bébé. « Le simple fait de changer les couches de mon enfant me mettait mal à l'aise, à cause de ce qui m'était arrivé », a-t-il affirmé durant son témoignage. Alain Seguin a décrit ainsi la distance qu'il avait prise par rapport à ses enfants : « [C]omme père, vous savez, il y avait chez moi des lacunes en matière de protection en ce qui concerne mes enfants [...] parce que mes enfants ont subi aussi certaines choses et je n'ai pas réagi adéquatement. » Seguin a dit qu'il était incapable de réagir lorsque ses enfants étaient en danger. Vicki Roy, un autre témoin, a décrit comment son mari Albert « craignait d'étreindre ses propres fils » à la suite des mauvais traitements qui lui avaient été infligés dans son enfance.

L'instabilité au chapitre de l'emploi et les répercussions financières négatives qui en découlent constituent une autre conséquence négative des mauvais traitements subis, comme l'ont décrit les témoins à l'enquête. André Bissonnette est passé d'un emploi à un autre. L'incapacité de traiter avec l'autorité et ses difficultés en matière d'alcoolisme l'ont empêché de conserver un emploi stable. De même, Scott Burgess a été incapable de demeurer au même endroit pendant une longue période. Il a affirmé lors de son témoignage qu'il avait de la difficulté à interagir avec les hommes, y compris ses collègues de travail, parce qu'il avait été victime de violence sexuelle commise par un agresseur masculin. Albert Roy a également affirmé qu'il avait eu de la difficulté à « conserv[er] ses emplois » et à se retrouver « seul en compagnie d'un homme » en raison des mauvais traitements d'ordre sexuel qu'il avait subis lorsqu'il était enfant. L'idée que les hommes puissent être auteurs d'attentats contre les mœurs « me trottait toujours dans la tête », a-t-il déclaré devant la Commission. Il a particulièrement peur des hommes en situation d'autorité. Benoît Brisson a décrit ses constants déménagements, ses changements d'emploi fréquents et son instabilité. Il a déménagé environ vingt fois depuis 1994, de Cornwall à Kingston, Toronto et Ottawa :

J'ai déménagé peut-être une vingtaine de fois depuis 1994. Je suis allé de Cornwall à Kingston, à Toronto, à Kingston, là je suis à Ottawa. Même chose avec mes jobs.

Donc, il n'y a rien de stable.

Ces témoins ont décrit les effets psychologiques graves de la violence sexuelle faite aux enfants tout au long de l'âge adulte. Certaines victimes et présumées victimes ont déclaré durant leurs témoignages que les mauvais traitements qui leur avaient été infligés lorsqu'ils étaient enfants avaient nui à leur capacité de travailler. Plusieurs ont reçu un diagnostic de syndrome de stress post-traumatique. Roberta Archambault a décrit non seulement son incapacité de travailler, mais aussi la difficulté de s'acquitter de tâches banales telles que faire l'épicerie et aller à la banque :

Je ne peux aller à la banque puis faire l'épicerie parce que j'ai des crises de panique qui sont si graves que je ne peux faire les deux la même journée. Il me faut une journée pour récupérer lorsque je vais à la banque. Il me faut une journée pour récupérer lorsque je vais à l'épicerie. En raison des crises d'angoisse, je ne peux prendre l'autobus. Je ne peux me retrouver dans la foule. [traduction]

De même, C-14, qui souffre de dépression, d'insomnie, de crises d'angoisse et de migraines, éprouve de la « difficulté à trouver l'énergie nécessaire pour s'acquitter même des tâches les plus simples ». Lui-même et d'autres témoins ont parlé de leurs tentatives de suicide. André Lavoie a décrit de quelle manière il « avait fait face au canon d'un fusil de calibre douze ». Il a déclaré :

[...] [D]epuis l'âge de 14 ans, lorsque j'ai commencé à subir ces mauvais traitements, jusqu'à aujourd'hui, je ne crois pas qu'une seule journée se soit écoulée – il y en a peut-être [eu] une ou deux – sans que j'aie songé vraiment et profondément à la façon de mettre un terme à la douleur, et la seule solution à laquelle je pense c'est le suicide. Alors, j'ai vécu avec la mort toute ma vie parce que, chaque fois qu'il me faisait subir un mauvais traitement, je mourais presque, parce que je ne pouvais tout simplement pas l'accepter. Alors, je dissociais mon corps de mon esprit. « Prenez mon corps, prenez ce que vous voulez. Amusez-vous. Lorsque vous aurez terminé, j'essaierai de reconstituer les deux », ce qui n'est pas facile parce que vous traînez une saleté, puis vous devez passer le reste de votre vie avec. Et la douleur commence.

Alors vous savez, j'ai fait face au canon d'un fusil de calibre 12, je l'ai regardé et j'ai tout simplement pensé que cela pourrait s'arrêter dès maintenant. La seule chose qui m'en a empêché, c'est que je me demandais : et si. Et si quelque chose se produisait et transformait mon avenir de façon dramatique dans la seconde qui suit, le moment où je viens d'appuyer sur la détente, pas vrai? Aussi, je n'aime pas le désordre.

Alors, la solution définitive que j'ai choisie et qui est vraiment, mais réellement très élégante, est une excellente bouteille de scotch et un mélange de monoxyde de carbone, et il est tellement satisfaisant de savoir que cette solution m'attend et que je peux la prendre en tout temps. [traduction]

Plusieurs des victimes et présumées victimes continuent de prendre des médicaments tels que des antidépresseurs pour les aider à surmonter les répercussions des mauvais traitements d'ordre sexuel qui leur ont été infligés lorsqu'ils étaient enfants. Comme Jamie Marsolais l'a mentionné : « [C]e n'est pas parce que les cicatrices ne sont pas évidentes qu'elles n'existent pas. Il y a quand même des conséquences. » M. Marsolais a reçu un diagnostic de syndrome de stress post-traumatique et de dépression et il a été hospitalisé pour des crises de panique.

La culpabilité et le sentiment d'être responsable des actes sexuels qui ont été commis à leur endroit lorsqu'ils étaient enfants continuent à hanter de nombreuses victimes, telles que Claude Marleau. Comme l'a expliqué un autre témoin :

[...] [E]n tant que victime, vous avez toujours l'impression que cela était votre faute d'une certaine façon [...] [C]'était comme s'il y avait quelque chose en moi qui amenait ces hommes [les agresseurs] à réagir de la sorte [...] [C]'est encore quelque chose avec laquelle je dois composer [...] [C]omme adulte, vous vous demandez pourquoi n'ai-je pas rien fait? Pourquoi ne l'ai-je pas arrêté? [traduction]

André Lavoie a exprimé des angoisses semblables :

[...] [U]n soir de décembre, il demande : « Veux-tu que je mette ton pénis dans ma bouche? » Et il répète : « Veux-tu que je mette ton pénis dans ma bouche? » Jusqu'à ce que je réponde enfin : « Oui ». J'ai pensé que tout cela était une erreur, que cela se terminerait tout de suite. Mon approbation cette première fois résonne encore dans ma tête, mais je

m'entends encore crier de rage. Je revois encore mon corps sur ce petit lit, nu et confus. À l'âge de 15 ans, j'ai perdu mon innocence. J'ai perdu tout droit à une vie normale, le privilège de définir ma propre personne. Je suis devenu le complice d'une personne dérangée. Jusqu'à tout récemment, j'avais l'impression d'être un prostitué qui avait compromis ses ambitions pour satisfaire la faim d'un vautour [...]

Ce mot [oui] a déclenché une série d'événements qui devait changer ma vie à jamais ou la ruiner. En ce soir enneigé de décembre, j'ai perdu ma jeunesse, mon droit d'explorer ma propre vie sexuelle, j'ai renoncé à toute chance d'avoir un avenir normal. [traduction]

M. Lavoie a été agressé sexuellement à maintes reprises par son professeur tout au long de ses études secondaires. Tel qu'il a été mentionné, l'agresseur, Robert Sabourin, a plaidé coupable lors de son procès au criminel.

Jamie Marsolais a confirmé lors de son témoignage que son agression sexuelle avait commencé dans un théâtre de Cornwall lorsqu'il était jeune garçon. Pendant que l'agresseur le caressait, il a demandé à Jamie s'il se sentait bien. Jamie a répondu : « Je ne sais pas. » Pendant les deux décennies qui ont suivi, M. Marsolais s'est puni lui-même pour avoir murmuré ces mots :

Alors, la raison pour laquelle je partage cette histoire, ce sont ces trois mots pour lesquels j'ai dû me battre pendant plus de 20 ans, parce que c'est là que tout avait commencé et je pensais que j'avais permis que cela se produise. Si j'avais agi différemment, vous savez, les choses auraient pu changer [...] [C]'est quelque chose qui m'a hanté, cette scène, et que je revoyais la nuit pendant mon sommeil et ainsi de suite pendant autant d'années.

J'ai tout simplement pensé qu'il était important de partager cela et la manière dont certains incidents marquent vraiment les gens et que, vous savez, je devais accepter. Ce que j'ai dit n'avait aucune importance à l'époque, et j'avais seulement neuf ans. [traduction]

Un de ses présumés agresseurs, Richard Hickerson, s'est suicidé avant que M. Marsolais ne déclare qu'il avait été agressé sexuellement. L'autre agresseur sexuel, James Lewis, a plaidé coupable.

De toute évidence, l'incidence des mauvais traitements d'ordre sexuel sur ces enfants victimes a été grave. Les répercussions se sont fait sentir immédiatement

et à long terme⁵. Les cicatrices des mauvais traitements sont psychologiques, sociales, scolaires et financières. Des tentatives de suicide, la toxicomanie et l'alcoolisme, la dépression, l'insomnie, les cauchemars récurrents, le manque de confiance envers l'autorité et l'échec scolaire figurent parmi les répercussions des mauvais traitements que les témoins et leurs familles ont décrits devant la Commission. Les victimes, leurs frères et sœurs, parents et conjoints ont également douloureusement décrit leur inaptitude à jouer leur rôle de parents, leur incapacité de conserver un emploi stable, la perte de leur foi en Dieu et l'abandon de la religion, la confusion à propos de la sexualité et l'incapacité d'établir des relations intimes.

Les chapitres suivants décrivent les interactions entre les victimes et présumées victimes de violence sexuelle faite aux enfants de Cornwall et les institutions telles que la police, l'école, les sociétés de l'aide à l'enfance, l'Église et les ministères tels que celui de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et celui du Procureur général. La réaction des institutions aux allégations de mauvais traitements infligés aux enfants de Cornwall, l'un des éléments clés du mandat de cette enquête, est abordée en détail dans les chapitres suivants de ce rapport.

5. Il convient de noter que, bien que certaines victimes et présumées victimes ne soient pas expressément nommées dans le présent chapitre, y compris John Macdonald, David Silmser, Cathy Sutherland et C-8, les chapitres suivants du rapport décrivent leurs allégations et certaines répercussions de la violence sexuelle qu'ils auraient subie lorsqu'ils étaient jeunes.